

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description de l'opération : **RN 193 Aménagement du carrefour de Furiani**

Coût total de l'opération : **12 000 000 € TTC**

SECTION : INVESTISSEMENT
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI
 NON

Si OUI, pour quel montant ?
Et à quel BP/ BS / DM ?

N° Programme (s) : **1212 Réseau Routier National**

N° Opération (s) :

Cette opération est-elle cofinancée ? OUI
 NON

Sur quel fonds ? PEI 1
 PEI 2
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES (à préciser) :

Montant du cofinancement :
Etat : 70 %
Collectivité Territoriale de Corse : 30 %

N° Présage :

Fiche à joindre obligatoirement à tous les rapports présentés en Assemblée de Corse



MAIRIE DE FURIANI

20600 FURIANI

Téléphone : 04.95.30.79.70

Télécopie : 04.95.30.79.71

www.furiani.corse.fr

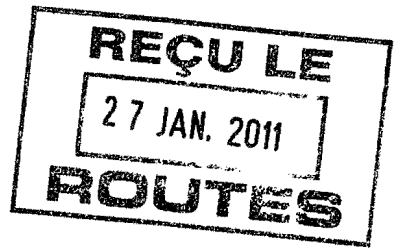
jean-pierre.malpelli@mairie-de-furiani.fr

FURIANI, le 17 janvier 2011

LE SENATEUR-MAIRE

A

**Monsieur le Président du Conseil Exécutif de
Corse
Collectivité Territoriale de Corse
Direction générale des services
22, Cours Grandval
B.P 215
20187 AJACCIO Cedex 1**



OBJET : Aménagement carrefour RN 193

V/REF : 2011/n°015B/PCS/ML

N/REF : FV/JPM/DA/01-11

Monsieur le Président, très cher ami

J'accuse réception de votre courrier du 11 janvier 2011 et me réjouis de la prise en compte de l'aménagement du carrefour de la RN 193 situé sur ma Commune par la Collectivité Territoriale de Corse.

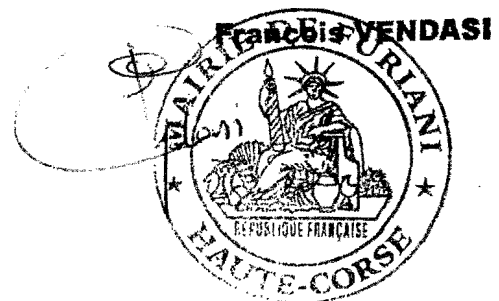
Comme vous l'indiquez cet aménagement, indispensable au développement économique du Grand Bastia, confortera la RN 193 dans son rôle de voie structurante.

Mon Conseil Municipal et moi-même sommes favorables sur les modalités de mise en œuvre de concertation comme le prévoit l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes amitiés les plus sincères.

Francis Vendasi
Le Sénateur-Maire



Direction Générale des Services

Infrastructures, Routes et Transports

Direction de la Gestion Administrative

Service Foncier



Ajaccio, le

11 JAN. 2011

Référence à rappeler : 2011/n° **DISB**/PCS/ML
Affaire suivie par : Mme Lesling

Monsieur le Sénateur - Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que les services de la Collectivité Territoriale de Corse travaillent actuellement sur un projet d'aménagement du carrefour de Furiani situé sur le territoire de votre commune dont les objectifs sont les suivants :

- Conforter la RN 193 dans son rôle de voie structurante pour le développement économique du grand Bastia,
- Augmenter la capacité du carrefour en le dénivelant,
- Maintenir l'ensemble des échanges avec les voies départementales,
- Sécuriser le carrefour de nuit par la mise en œuvre d'un éclairage public à intensité variable permettant une gestion horaire de la puissance d'éclairage et de coût,
- Sécuriser le cheminement piéton par un trottoir,
- Préserver l'environnement par un traitement des eaux de ruissellement avant rejet dans le ruisseau, le milieu naturel ainsi qu'une éventuelle pollution accidentelle,
- Assurer l'insertion de l'aménagement dans le site par un aménagement paysager.

Compte-tenu de l'avancement actuel du projet, je souhaiterais procéder à une phase de concertation à la fois avec votre municipalité et avec les personnes intéressées par cette opération.

.../...

Monsieur François VENDASI
Sénateur- Maire de Furiani
Centre Administratif
20600 - FURIANI

Toute correspondance est à adresser de façon impersonnelle à :
M. le Président du Conseil Exécutif de Corse - Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse -
22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1 -
Tél. : 04.95.34.86.18. - Fax : 04.95.31.29.58. Courriel : muriel.lesling@ct-corse.fr

A cet effet, comme le prévoit l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, je me permets de solliciter l'avis de votre commune sur les modalités de mise en œuvre de cette concertation qui pourraient être les suivantes :

- Elaboration d'un dossier de présentation du projet,
- Transmission du dossier de présentation à votre commune,
- Présentation du projet au public à travers une exposition en mairie, pendant trois semaines aux heures d'ouverture habituelle,
- Mise en place d'une permanence assurée pendant deux demi-journées par un représentant de la Collectivité Territoriale de Corse en vue de renseigner le public,
- Publication d'une annonce par voie de presse de la tenue de l'exposition et des demi-journées d'information,
- Mise à disposition du public du registre d'observations pendant trois semaines à compter du 1^{er} jour de l'exposition,
- Consultation de votre municipalité après achèvement de la consultation du public en mairie.

L'organisation de cette concertation nécessite la collaboration de votre commune, notamment pour tenir à la disposition du public le dossier de présentation et recueillir ses observations.

C'est la raison pour laquelle je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis sur l'organisation de cette phase de concertation.

Je précise que l'Assemblée de Corse sera appelée à délibérer sur l'organisation de cette phase de concertation. Il serait en conséquence souhaitable que votre réponse me parvienne dans les meilleurs délais pour qu'elle soit communiquée en temps opportun à l'Assemblée de Corse.

La Direction des Routes est bien entendu à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur - Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Bien à vous

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Paul GIACOBBI

Toute correspondance est à adresser de façon impersonnelle à :
M. le Président du Conseil Exécutif de Corse - Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse -
22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1 -
Tél. : 04.95.34.86.18. - Fax : 04.95.31.29.58. Courriel : muriel.lesling@ct-corse.fr